

Cote du document: EB 2013/LOT/P.12/Rev.1
Date: 24 novembre 2013
Distribution: Publique
Original: Espagnol

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à l'État plurinational de Bolivie pour le

Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie avec un financement provenant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ACCESOS-ASAP)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Jaana Keitaaranta

Chargée de programme de pays
téléphone: +591 2 214 0598
courriel: j.keitaaranta@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

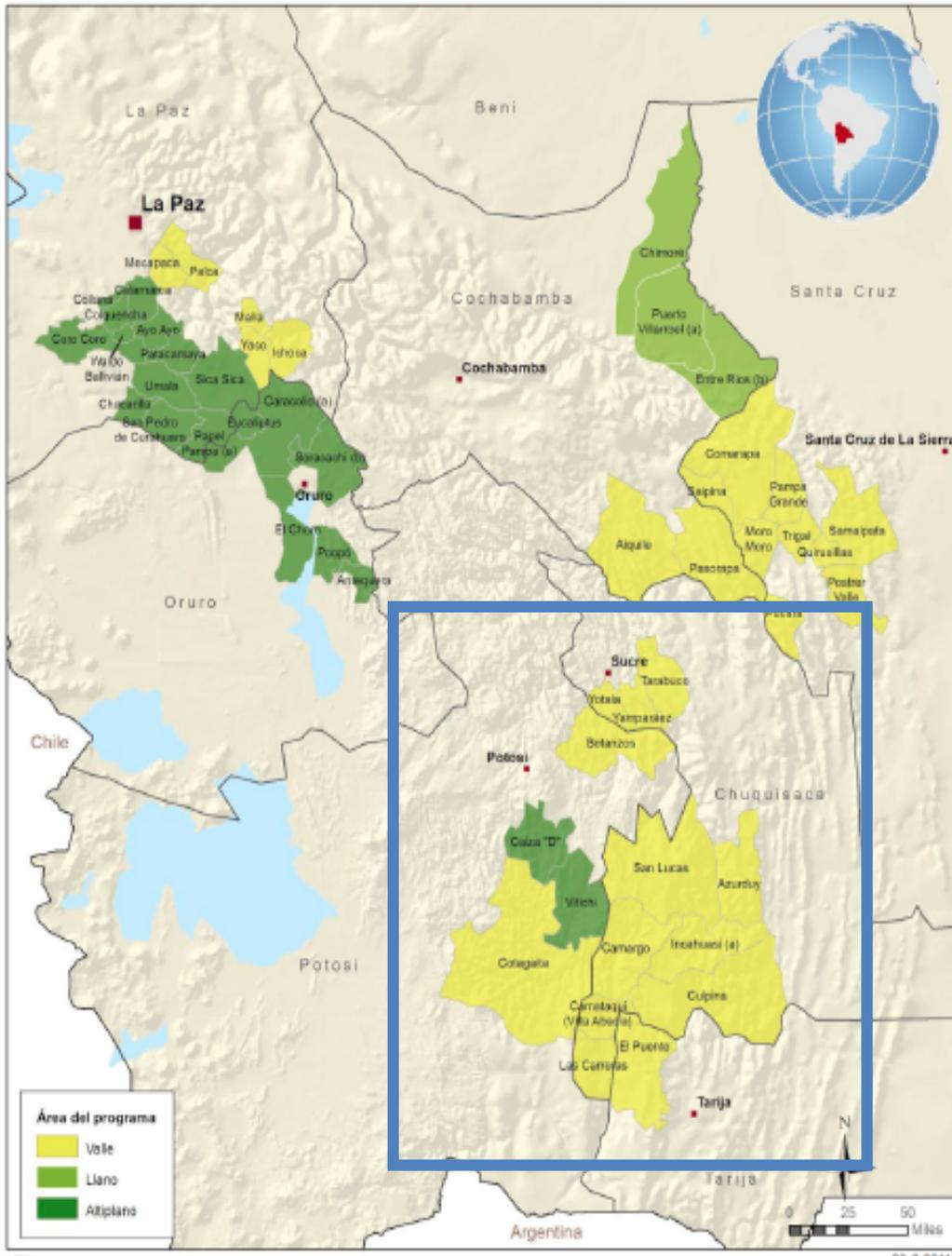
Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme ACCESOS-ASAP	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du programme ACCESOS-ASAP	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme ACCESOS-ASAP	4
C. Composantes/résultats	4
III. Exécution du programme ACCESOS-ASAP	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du programme ACCESOS-ASAP	6
A. Coût du programme ACCESOS-ASAP	6
B. Financement du programme ACCESOS-ASAP	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	7
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	8
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	9
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	10
Annexe	
Convenio de financiación negociado (Accord de financement négocié)	11
Appendice	
Marco Lógico (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

ACCESOS	Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie
ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
MDRT	Ministère du développement rural et des terres
MNACC	Mécanisme national d'adaptation au changement climatique
S&E	Suivi-évaluation
UEP	Unité d'exécution du programme

Carte de la zone du programme ACCESOS-ASAP

Carte de la zone du programme ACCESOS et détail de la zone d'intervention du programme ACCESOS-ASAP



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Zone d'intervention ACCESOS: 52 municipalités

Zone d'intervention ACCESOS-ASAP: 15 municipalités (municipalités ACCESOS incluses)

État plurinational de Bolivie

Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie avec un financement provenant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ACCESOS-ASAP)

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	État plurinational de Bolivie
Organisme d'exécution:	Ministère du développement rural et des terres
Coût total du programme ACCESOS-ASAP:	13,4 millions d'USD
Montant du don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP):	6,5 millions de DTS (équivalant approximativement à 10,0 millions d'USD)
Contribution du bénéficiaire (nationale):	1,8 million d'USD
Contribution du bénéficiaire (municipale):	1,1 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,4 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à l'État plurinational de Bolivie pour le Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie avec un financement provenant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ACCESOS-ASAP), telle qu'elle figure au paragraphe 61

Proposition de don à l'État plurinational de Bolivie pour le Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie avec un financement provenant du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ACCESOS-ASAP)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Le programme ACCESOS-ASAP financera des activités complémentaires dans le cadre du Programme d'intégration économique en faveur des familles et des communautés rurales dans le territoire de l'État plurinational de Bolivie (ACCESOS) afin d'accroître la résilience socioéconomique, culturelle et environnementale du groupe et du territoire ciblés de manière à faire face à l'impact du changement climatique et à appuyer la planification et les mesures concrètes d'adaptation et d'atténuation des risques au niveau territorial.
2. Le programme ACCESOS, actuellement en cours de démarrage dans les zones de hautes terres, de plaines et de vallées, met en œuvre une approche visant à une gestion durable des ressources naturelles et au développement d'activités économiques. Son coût est estimé à 45,6 millions d'USD sur une durée de cinq ans (2013-2017). Le programme ACCESOS-ASAP apportera au programme ACCESOS un financement supplémentaire d'un montant équivalant approximativement à 13,3 millions d'USD au cours d'une période d'exécution de quatre ans (2014-2017).
3. **Le pays.** Avec une population estimée en 2010 à 10,5 millions d'habitants (35% rurale et 60% identifiée comme autochtone), l'État plurinational de Bolivie dispose d'un fort potentiel économique joint à une grande diversité culturelle. C'est l'un des huit pays les plus riches du monde du point de vue de la biodiversité. S'il possède actuellement d'importantes ressources en eau, notamment 10% des glaciers du monde, celles-ci sont très inégalement réparties.
4. L'importance économique de l'agriculture dans l'État plurinational de Bolivie ressort du fait que la moitié de la population active travaille dans ce secteur. La contribution de l'agriculture au PIB avoisine les 15%, et son taux de croissance moyen de 2,4% ainsi que son incidence de 0,45% sur la croissance économique générale en font la deuxième activité économique du pays.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

5. **Justification.** D'après l'analyse de la vulnérabilité des municipalités au changement climatique exécutée par le Groupe national de travail pour la participation (GNTP) et Conservation International-Bolivia, celles qui présentent la

plus grande vulnérabilité à l'insécurité alimentaire sont concentrées dans les hautes terres et les vallées, zones qui sont précisément les plus vulnérables à l'aridité croissante et aux événements climatiques extrêmes, tels que pluies torrentielles, sécheresse, averses de grêle intenses et vents violents, causés par le changement climatique. Si les hypothèses actuellement retenues dans les modèles du changement climatique se confirmaient, la vulnérabilité de ces municipalités pourrait encore s'aggraver.

6. Les petits exploitants des hautes terres et des vallées sont particulièrement vulnérables au changement climatique pour les diverses raisons suivantes: i) le faible niveau d'investissement; ii) les inégalités et les irrégularités du régime foncier; iii) la forte dépendance de l'agriculture aux variables climatiques, qui la rend très vulnérable au gel et à la grêle; iv) la dégradation accélérée des écosystèmes agricoles; et v) la pollution de l'eau par les mines et l'industrie.
7. Le principal problème que le programme ACCESOS-ASAP a pour objet de résoudre est la dégradation des conditions de production résultant du déficit hydrique et des événements extrêmes causés par le changement climatique. La hausse des températures entraîne non seulement une augmentation du nombre de jours de sécheresse dans l'année, mais aussi une diminution pendant toute l'année des précipitations, qui se concentrent sur moins de jours. Les événements climatiques extrêmes ont pour conséquence des pertes économiques élevées, comme l'ont montré les inondations des derniers mois de 2007 et du début de 2008. Considérées comme les pires des 25 dernières années, elles ont coûté près de 5% du PIB, touché 116 000 familles, fait 54 morts, déplacé 75 000 familles et ravagé 200 000 hectares de cultures.
8. Les activités prévues dans le cadre du programme ACCESOS-ASAP partent de l'hypothèse que la résilience ne dépend pas uniquement de facteurs environnementaux et/ou climatiques, mais qu'il existe aussi de toute évidence une interrelation et une interdépendance entre la résilience agroenvironnementale/physique, sociale/humaine et culturelle des systèmes socioécologiques.
9. Restaurer et renforcer cette diversité agroenvironnementale, sociale et culturelle est le moyen le plus efficace d'accroître la résilience au changement climatique des communautés et des territoires. Plus grande est la diversité, majeure sera la capacité d'amortir les perturbations causées par les conditions climatiques défavorables ainsi que de maintenir et de restaurer les services rendus par les écosystèmes.
10. Afin de restaurer et de renforcer cette diversité, le programme prévoit la mise en œuvre d'actions parallèles visant à renforcer la résilience agroenvironnementale et physique (mesures d'adaptation et investissements dans la conservation, mise en valeur et gestion des terres productives et des écosystèmes naturels), la résilience culturelle (restauration et renforcement des savoirs locaux sur la prédiction agroclimatique et la gestion des risques) et la résilience sociale et humaine (élaboration de plans d'adaptation territoriale et de gestion des risques), considérées comme les moyens les plus efficaces d'accroître la résilience au changement climatique des communautés et des territoires.
11. **Complémentarité.** L'ACCESOS-ASAP contribue à la réalisation des buts et objectifs du programme ACCESOS: i) en intégrant l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources naturelles; et ii) en incluant la gestion du risque climatique dans la planification au niveau territorial.
12. **Cohérence avec le mandat du FIDA.** Suivant les recommandations du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), l'ACCESOS-ASAP permettra de prendre des initiatives à l'appui des savoirs locaux, axées sur la planification, la prévention et la réaction rapide aux événements climatiques qui ont

un impact négatif sur les conditions d'existence dans les zones rurales où le FIDA intervient.

13. Outre le ciblage géographique, la proposition prévoit un ciblage détaillé prenant en compte les différences de situation socioéconomique, d'âge et de sexe, conformément aux politiques du FIDA relatives au ciblage, à l'égalité entre les sexes et aux peuples autochtones.
14. Dans son plan national de développement de 2006 (PND), qui a un horizon stratégique de 10 ans, l'État plurinational de Bolivie prévoit des mesures liées au changement climatique. L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la société et de promouvoir son adaptation aux opportunités et à l'impact qui font leur apparition. Dans le cadre du PND, le Mécanisme national d'adaptation au changement climatique (MNACC)¹ constitue une stratégie à long terme visant à apporter des réponses pour l'adaptation au réchauffement global, la mise en œuvre de mesures et l'obtention des résultats attendus. Les mesures financées par l'ACCESOS-ASAP découlent des politiques du MNACC et des mesures d'adaptation des programmes sectoriels d'adaptation au changement climatique dans les domaines suivants: i) la souveraineté alimentaire; ii) les ressources hydriques; et iii) la formation, la diffusion et l'éducation.

II. Description du programme ACCESOS-ASAP

A. Zone d'intervention et groupe cible

15. **Ciblage de la zone d'intervention du programme ACCESOS-ASAP.** Du fait de la grande dispersion des communautés du ressort de l'ACCESOS, il est nécessaire de définir une zone moins étendue pour ce programme afin d'en accentuer l'impact. En conséquence, on a ajouté aux critères retenus pour définir les municipalités bénéficiant de l'ACCESOS des critères relatifs à la vulnérabilité municipale au changement climatique pour définir la zone d'intervention du programme ACCESOS-ASAP en utilisant les scénarios climatiques futurs établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)². Un autre critère de sélection est celui de la continuité territoriale entre les municipalités et d'une approche au niveau du bassin versant permettant d'atténuer les problèmes environnementaux liés au changement climatique entre les bassins versants secondaires et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation intégrées convenues entre les organisations communautaires des zones supérieures et inférieures des bassins versants de manière à promouvoir les mesures d'adaptation au niveau territorial.
16. Conformément à ces critères, le programme ACCESOS-ASAP sera exécuté dans une zone comprenant 15 municipalités situées dans trois départements: 10 dans celui de Chuquisaca, quatre dans celui de Potosi et une dans celui de Tarija. Cette zone coïncide avec les vallées inter-andines et le bloc de hautes terres du sud du programme ACCESOS. **Environ 11 000 familles seront des usagers directs et au moins 17 000 autres des usagers indirects.** La plupart des municipalités sélectionnées ont un indice de vulnérabilité au changement climatique allant d'élevé à très élevé. Les principaux risques climatiques sont le stress hydrique, les pluies torrentielles, la grêle et la sécheresse.
17. **Groupe cible.** Les caractéristiques territoriales des 15 municipalités permettent de cibler deux groupes principaux: les petits exploitants habitant dans des territoires

¹ République de Bolivie, Ministère de la planification du développement (2007).

² Le processus de sélection est fondé sur les données et les conclusions de plusieurs études précédentes: i) la Deuxième Communication nationale sur le changement climatique: ii) l'indice de la vulnérabilité municipale, qui comprend des variables biophysiques, sociales, économiques et environnementales et utilise les scénarios climatiques futurs établis par le GIEC (scénarios A2 et B1) pour 2041-2060, développés par le Groupe national de travail pour la participation (GNTP) et Conservation International-Bolivia; et iii) L'Atlas des menaces, de la vulnérabilité et des risques, établi par Oxfam International, Fundación para el Desarrollo Participativo Comunitario (FUNDEPCO) et Pôle de recherche national Nord-Sud (PRN Nord-Sud).

où les conditions climatiques – sécheresse et inondations – les contraignent à reconstruire constamment et de façon cyclique les bases de leur économie, et les salariés agricoles privés d'accès sécurisé à la terre ou à l'emploi.

18. **Ethnicité.** Le groupe cible comprend 71% de peuples autochtones, principalement Quechuas, ainsi qu'Aymaras et Guaranis.

B. Objectif de développement du programme ACCESOS-ASAP

19. **L'objectif de développement** du programme ACCESOS-ASAP est d'accroître la capacité d'adaptation au changement climatique des familles participantes. Une plus grande adaptation au changement climatique présent et futur se traduira par une plus grande sécurité de la production agricole, qui aura pour effet d'augmenter les revenus et la consommation des familles bénéficiaires. Cet objectif contribue, en le complétant, à celui du programme ACCESOS.
20. **Les indicateurs de résultat et d'impact** sont décrits de façon détaillée dans le cadre logique du programme ACCESOS-ASAP.

C. Composantes/résultats

21. Le programme ACCESOS-ASAP financera des mesures d'adaptation au changement climatique au titre de deux composantes étroitement liées à la composante 1 de l'ACCESOS, tout en étant indépendantes de ce programme.
22. **Composante 1: renforcement des capacités d'adaptation communautaires (1,1 million d'USD).** L'objectif de cette composante est d'accroître la résilience des communautés par une sensibilisation accrue et un renforcement des capacités d'adaptation des communautés rurales. L'ACCESOS-ASAP vise: i) à développer et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles concernant le changement climatique; ii) à soutenir l'échange des savoirs, de l'expérience et des comportements; iii) à accroître la sensibilisation, l'information et la communication sur les stratégies et les mesures d'adaptation au changement climatique; iv) à documenter et à diffuser les pratiques d'adaptation en vue de leur reproduction par la méthode des concours; et v) à intégrer l'adaptation dans la planification territoriale comme instrument de gestion du risque. Un processus méthodique de gestion des savoirs sera également mis en place afin de faciliter l'accès au partage des enseignements tirés et les occasions dans ce domaine, durant l'exécution des programmes ACCESOS et ACCESOS-ASAP et après leur achèvement.
23. **Composante 2: gestion du risque climatique (10 millions d'USD).** L'objectif de cette composante est de réduire le risque climatique encouru par les familles du groupe cible et de valoriser les besoins concernant l'adaptation en appui à la prise des décisions sur les investissements territoriaux. Sa réalisation passera par une meilleure identification et mise en œuvre des activités et des investissements en faveur de l'adaptation (par exemple, amélioration de l'infrastructure, de l'équipement et de l'agroforesterie). Le principal effet escompté serait une diminution des pertes de production subies par les familles du fait du changement climatique et une augmentation des actifs d'adaptation au changement climatique. Pour atteindre cet objectif, les principales activités porteront sur la préparation de propositions destinées à être présentées par voie de concours, la mise en œuvre des concours et les investissements territoriaux en faveur de l'adaptation au changement climatique dans le cadre des plans de développement municipaux.

III. Exécution du programme ACCESOS-ASAP

A. Approche

24. Pour atteindre l'objectif d'accroître la résilience climatique des communautés sélectionnées, l'ACCESOS-ASAP promouvra le renforcement des capacités et la mise en œuvre de techniques et pratiques traditionnelles ou innovantes d'adaptation au changement climatique répondant aux besoins des familles de petits exploitants,

dans un cadre opératoire d'égalité entre les sexes et d'inclusion des groupes autochtones.

25. L'ACCESOS-ASAP vise aussi à contribuer à la gestion et à l'administration du programme ACCESOS. Les plans prévoient le financement d'une partie de la coordination, de l'administration et du suivi-évaluation (S&E) d'ACCESOS à hauteur d'environ 1,8 million d'USD.
26. La stratégie d'intervention prévoit: i) la restauration et la promotion des savoirs traditionnels et des technologies innovantes pour l'adaptation au changement climatique; ii) le renforcement des capacités d'apprentissage individuel et organisationnel en matière de changement climatique; et iii) l'intégration de l'appréciation du risque et de l'évaluation de la vulnérabilité dans le cadre territorial.

B. Cadre organisationnel

27. **Agent d'exécution responsable de l'ACCESOS-ASAP.** L'ACCESOS-ASAP étant un programme complémentaire de l'ACCESOS, l'organisme responsable du programme sera le Ministère du développement rural et des terres (MDRT).
28. Ces deux programmes seront officialisés dans les accords de financement respectifs.
29. **Organisation et administration.** L'unité d'exécution du programme (UEP) établie dans le cadre de l'ACCESOS remplira aussi des fonctions d'exécution et de gestion directes de l'ACCESOS-ASAP. En ce qui concerne ce dernier, l'UEP sera épaulée par un spécialiste des ressources naturelles et de l'adaptation au changement climatique, des experts du risque climatique et de l'adaptation, un spécialiste du S&E et de la gestion des savoirs, un ingénieur civil, des techniciens de projet compétents en matière de risques climatiques et d'adaptation, et du personnel administratif.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

30. **Planification et S&E.** Le système sera orienté vers la fourniture de rapports sur les résultats et réalisations, exprimés au moyen d'indicateurs d'impact, et vers la création de savoirs issus de l'expérience des acteurs directement concernés des communautés participant à l'ACCESOS-ASAP, et d'autres expériences d'adaptation au changement climatique en cours. Le système de S&E sera conçu et appliqué en tant que partie intégrante du système de S&E de l'ACCESOS. La planification sera fondée sur deux instruments: i) un instrument programmatique et stratégique revêtant la forme d'un plan d'opérations annuel utilisant la matrice du cadre logique; et ii) la planification opérationnelle, énonçant les mesures et les ressources financières nécessaires.
31. Le MDRT, avec le renfort de membres du personnel de l'UEP de l'ACCESOS-ASAP, suivra en permanence l'avancement des activités et les réalisations prévues dans le plan d'opérations annuel, sur la base des rapports établis par les techniciens, des rapports de visite sur le terrain par le fonctionnaire responsable, d'une base de données, de photographies et de vidéos, de procès-verbaux de réunions, etc.
32. **Apprentissage et gestion des savoirs.** Le système de gestion des savoirs a pour objectif de soutenir le renforcement des capacités ainsi que l'identification, la systématisation et la diffusion de bonnes pratiques susceptibles d'être reproduites à plus grande échelle. En conséquence, la gestion des savoirs et la communication deviennent un instrument stratégique utilisé pour atteindre les objectifs de la composante 1 du programme ACCESOS-ASAP.
33. L'idée générale est celle d'un système intégré de planification, de S&E, de stratégie de gestion des savoirs et de communication, permettant d'améliorer la performance et l'impact du programme ACCESOS-ASAP. À cette fin, une stratégie intégrée et ancrée dans le système de S&E de l'ACCESOS sera élaborée pendant la première

année d'exécution du programme en coordination avec le reste des activités de l'ACCESOS. Elle comprendra les cinq fonctions suivantes au sein d'un système de gestion souple et cohérent: i) l'apprentissage et l'adaptation pour une amélioration continue de la performance; ii) un système de S&E orienté vers l'apprentissage;

iii) un système de communication interne (équipe) et externe; iv) l'innovation et l'expérimentation; et v) la gestion de l'information.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

34. **Gestion financière.** La gestion financière des ressources du programme ACCESOS-ASAP se fera conformément aux directives de l'ACCESOS. Le MDRT, organisme responsable de l'ACCESOS, a l'expérience de l'administration financière des programmes et projets financés par différentes sources extérieures et ses capacités de gestion sont suffisantes.
35. **Flux de fonds.** En ce qui concerne les flux de fonds, le MDRT ouvrira un compte désigné, en dollars des États-Unis, auprès de la Banque centrale de Bolivie, où seront déposés les fonds de l'ASAP. Ce compte sera administré par le MDRT.
36. **États financiers et audit.** Le bénéficiaire présentera au FIDA, dans les quatre mois suivant la clôture de chaque exercice budgétaire, des états financiers consolidés. Dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice budgétaire, le bénéficiaire fournira aussi au FIDA une copie certifiée conforme du rapport d'audit.
37. **Plans d'opérations annuels.** L'élaboration des plans d'opérations annuels du programme ACCESOS incombera au MDRT, qui y pourvoira par l'intermédiaire de l'UEP et des unités locales d'exécution. Dans le cas du programme ACCESOS-ASAP, les plans d'opérations annuels seront établis avec la participation de personnel supplémentaire de l'UEP du programme ACCESOS-ASAP et regroupés au niveau national avec ceux du programme ACCESOS.
38. **Manuel d'opérations.** Toutes les procédures nécessaires à l'exécution des activités du programme ACCESOS-ASAP seront consignées dans le manuel d'opérations du programme ACCESOS.
39. **Passation des marchés.** Les marchés de fournitures, de travaux et de services relatifs au programme ACCESOS-ASAP seront passés conformément aux procédures du programme ACCESOS et aux directives du FIDA en matière de passation des marchés.

E. Supervision

40. Le FIDA supervisera directement le programme ACCESOS-ASAP, en coordination avec le MDRT, et deux missions de supervision en moyenne auront lieu chaque année, en liaison avec la supervision du programme ACCESOS. Les conclusions et les recommandations de ces missions seront consignées dans des aide-mémoire signés, faisant le point de l'exécution des deux programmes. Les représentants des institutions participant à la stratégie de l'ACCESOS aux niveaux national et territorial prendront part aux missions de supervision. Des consultants nationaux et des experts internationaux de diverses disciplines propres à concourir à la bonne exécution du programme ACCESOS participeront également à ces missions.

IV. Coût, financement et avantages du programme ACCESOS-ASAP

A. Coût du programme ACCESOS-ASAP

41. Le coût total du programme ACCESOS-ASAP, en sus des activités relevant de composantes du programme ACCESOS, est estimé à 13,3 millions d'USD sur une durée d'exécution de quatre ans (2014-2017).

Tableau 1

**Coût total de base du programme ACCESOS-ASAP
(en millions de dollars des États-Unis*)**

	<i>Total</i>
Composante 1: Renforcement des capacités d'adaptation communautaires	1,106
Composante 2: Gestion du risque climatique	10,019
Composante 3: Gestion du programme	1,888
Total	13,012
Hausse des prix	0,343
Total	13,355

* Montants indicatifs.

B. Financement du programme ACCESOS-ASAP

42. Le financement du programme ACCESOS-ASAP comprend: un don de l'ASAP d'un montant approximatif de 10 millions d'USD (74,9% du coût total); une contribution de l'État plurinational de Bolivie s'élevant à environ 1,8 million d'USD (13,6%); une contribution des usagers se montant à environ 0,4 million d'USD (3,2%); et une contribution des collectivités locales (municipalités) d'environ 1,1 million d'USD (8,3%). La contribution des usagers aux concours territoriaux se fera en nature. Le tableau ci-dessous indique la ventilation du financement par catégorie et par bailleur. Les catégories seront éventuellement détaillées dans l'accord de financement.

Tableau 2

**Ventilation du financement par catégorie de dépenses et par bailleur
(en millions de dollars des États-Unis*)**

	<i>Gouvernement bolivien</i>	<i>FIDA (ASAP)</i>	<i>Usagers</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Total</i>
Transferts	0,556	2,854	0,404	-	3,814
Formation	0,310	1,627	0,027	-	1,964
Travaux de génie civil	0,534	2,802	-	1,112	4,448
Services de consultants	0,268	1,409	-	-	1,677
Véhicules et matériel	0,058	0,304	-	-	0,362
Dépenses de fonctionnement	0,086	0,450	-	-	0,536
Salaires	-	0,554	-	-	0,554
Total	1,812	10,000	0,431	1,112	13,355

* Montants indicatifs.

C. Résumé des avantages et analyse économique

43. Le programme ACCESOS est destiné à bénéficier à quelque 32 000 familles appartenant à 52 municipalités. L'ACCESOS-ASAP fournira une aide supplémentaire à 11 000 familles déjà bénéficiaires du programme ACCESOS. La participation des familles à l'ACCESOS-ASAP se fera progressivement, ce dont il a été tenu compte dans l'analyse économique et financière du programme.
44. Il ressort de l'analyse de la rentabilité et des bénéfices additionnels de l'ACCESOS-ASAP que les effets de la plupart des investissements sur le groupe ciblé seront les suivants: i) renforcement, amélioration des capacités sociales, administratives, financières et commerciales, et d'adaptation au changement climatique des organisations de producteurs; ii) octroi de fonds d'investissement dans le cadre du programme pour financer les activités agricoles et les plans de gestion de l'irrigation; iii) augmentation de la production agricole; iv) amélioration de la situation des femmes rurales dans leur milieu familial, social et productif; et

v) recul de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la vulnérabilité environnementale dans la zone du programme.

45. Les résultats du programme ACCESOS-ASAP devraient être notamment les suivants:
- a) Une augmentation de 30% de la valeur de l'investissement municipal consacré à l'adaptation au changement climatique;
 - b) L'établissement d'au moins 15 diagnostics de services climatiques et d'une liste de pratiques d'adaptation;
 - c) La conception d'au moins 74 cartes parlantes géoréférencées fournissant des informations climatiques;
 - d) La formation d'au moins 400 personnes à la gestion du risque climatique;
 - e) Le lancement de 4 campagnes de communication au moins sur le changement climatique;
 - f) L'adoption d'une approche axée sur la gestion du risque climatique dans 15 plans de développement municipaux au minimum;
 - g) La fourniture d'une formation et d'une assistance technique à 11 000 familles d'usagers;
 - h) La protection d'au moins 15 microbassins versants par une infrastructure résistante au changement climatique;
 - i) La conservation ou la restauration d'au moins 6 000 hectares.

D. Durabilité

46. La durabilité des bénéfices attendus au niveau du producteur, dans le cadre communautaire et territorial, sera conditionnée par les facteurs suivants: i) le renforcement des capacités des organisations territoriales en matière de gestion des ressources naturelles et de gouvernance; ii) l'établissement de partenariats interinstitutionnels dans le cadre de l'autonomie et de la décentralisation politique et administrative; et iii) l'accès permanent à des services financiers et autres.
47. Le système de S&E du programme sera d'une importance primordiale pour la stratégie de sortie dans la mesure où il facilitera les processus participatifs d'apprentissage nécessaires au rassemblement des acteurs autour d'objectifs partagés et à leur appropriation des capacités d'autogestion.

E. Identification et atténuation des risques

48. En dépit de l'ampleur des réformes touchant la politique rurale du pays, les risques politiques liés aux objectifs du programme ACCESOS-ASAP sont faibles.
49. La capacité et la volonté politique des autorités de coopérer dans des territoires comprenant plus d'une municipalité constituent un risque opérationnel dont il faudra tenir compte.
50. Il y a aussi le risque, au niveau de l'utilisateur, que l'intérêt et l'engagement fassent défaut aux producteurs, qui pourraient ne pas être enclins à accepter des mesures d'adaptation spécifiques au bénéfice d'autres parties prenantes, par exemple, ceux qui occupent la partie supérieure des bassins versants ou des microbassins versants pourraient ne pas être disposés à atténuer des dommages concernant les producteurs en aval.
51. Des obstacles pourraient être rencontrés lors de la mise en œuvre des concours ou des propositions faute de coordination, au niveau municipal, du travail avec des groupes territoriaux plus nombreux et plus étendus. En outre, le transfert de ressources aux municipalités doit se faire dans le respect des réglementations

existantes, d'où le risque de retards dans le traitement administratif des propositions.

52. En ce qui concerne les risques opérationnels, tant l'ACCESOS que l'ACCESOS-ASAP peuvent avoir une influence, par l'intermédiaire de leurs équipes techniques, en promouvant les processus participatifs et en sensibilisant la population à l'importance de l'adaptation au changement climatique. À cette fin, de bonnes pratiques seront diffusées dans le cadre de la stratégie de gestion des savoirs et de communication, et une saine planification ainsi que des activités de suivi seront mises en œuvre.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

53. Le programme ACCESOS-ASAP est pleinement aligné sur le COSOP pour l'État plurinational de Bolivie ainsi qu'avec le Cadre stratégique 2011-2015 du FIDA et ses politiques concernant le ciblage, l'égalité entre les sexes, les peuples autochtones, les ressources naturelles et le changement climatique.
54. Notamment, le programme applique également les recommandations issues de la première réunion mondiale du Forum des peuples autochtones, qui s'est tenue au FIDA, à Rome, en février 2013.

B. Alignement et harmonisation

55. **Cohérence avec les politiques nationales.** Les mesures financées dans le cadre du programme ACCESOS-ASAP sont aussi conformes aux politiques du MNACC et aux mesures relatives aux programmes sectoriels d'adaptation au changement climatique dans les domaines: i) de la souveraineté alimentaire; ii) des ressources hydriques; et iii) de la formation, de la diffusion et de l'éducation.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

56. En ce qui concerne les possibilités de reproduction, l'ACCESOS-ASAP est conçu pour contribuer aux efforts institutionnels à plus grande échelle visant: i) à favoriser l'adaptation au changement climatique dans l'ensemble de la zone de l'ACCESOS par des activités de diffusion et de communication et par l'intégration de l'adaptation dans la gestion des ressources naturelles; et ii) à constituer la planification à long terme du risque climatique en instrument fondamental d'orientation des plans municipaux de développement, de manière que les priorités de l'adaptation soient intégrées dans les plans et les budgets municipaux au-delà de l'achèvement du programme.

D. Participation à l'élaboration des politiques

57. La conception du programme ACCESOS-ASAP se fonde sur une consultation et un dialogue de grande ampleur avec les autorités gouvernementales, les producteurs, et les collectivités locales et municipales. Le programme facilitera les investissements productifs et fournira une assistance technique destinée à améliorer la productivité et à renforcer les capacités des petits exploitants en matière d'adaptation au changement climatique. Parallèlement, le MDRT sera renforcé afin qu'il puisse fournir des intrants plus résistants au changement climatique et améliorer les systèmes d'information sur le climat. La stratégie d'exécution est alignée sur les stratégies nationales concernant la réduction de la pauvreté, le développement rural et le changement climatique dans lesquelles elle s'intègre.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

58. Un accord de financement entre l'État plurinational de Bolivie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.

59. L'État plurinational de Bolivie est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
60. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

61. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'État plurinational de Bolivie un don au titre de l'ASAP d'un montant équivalant à six millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (6 500 000 DTS) (équivalant approximativement à 10 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Convenio de financiación negociado: "Programa de Inclusión Económica para Familias y Comunidades Rurales en el Territorio del Estado Plurinacional de Bolivia con financiación del Programa de Adaptación para la Agricultura en Pequeña Escala (ACCESOS-ASAP)"

(Negociaciones concluidas el 18 de noviembre de 2013)

Número de la Donación ASAP: _____

"Programa de Inclusión Económica para Familias y Comunidades Rurales en el Territorio del Estado Plurinacional de Bolivia con financiación del Programa de Adaptación para la Agricultura en Pequeña Escala (ACCESOS-ASAP)" (el "Programa ACCESOS-ASAP")

El Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (el "Fondo" o el "FIDA")

y

El Estado Plurinacional de Bolivia (el "Receptor")

(cada uno de ellos por separado la "Parte" y los dos colectivamente las "Partes")

acuerdan lo siguiente:

Preámbulo

CONSIDERANDO que la Junta Ejecutiva del FIDA en su 105º período de sesiones aprobó la propuesta de creación del fondo fiduciario del Programa de Adaptación para la Agricultura en Pequeña Escala (ASAP) del FIDA con el fin de financiar, en forma de donaciones, componentes de la cartera básica de proyectos y programas financiados por el FIDA para aumentar la capacidad de resistencia de los agricultores en pequeña escala al cambio climático en las cinco esferas principales de efectos del ASAP;

CONSIDERANDO que el presente Programa complementará al Programa de Inclusión Económica para Familias y Comunidades Rurales en el Territorio del Estado Plurinacional de Bolivia (ACCESOS) que el Fondo cofinancia mediante el Convenio de Financiación suscrito entre el FIDA, el Receptor y el Fondo Fiduciario de España para el mecanismo de cofinanciación de la seguridad alimentaria (Préstamo FIDA No. I-858-BO y Préstamo del Fondo Fiduciario No. E-7-BO) del 26 de marzo de 2013;

CONSIDERANDO que, sobre la base de las consideraciones anteriores, el Fondo ha acordado extender la Donación ASAP al Receptor en los términos y condiciones establecidos en este Convenio;

CONSIDERANDO que el Receptor acepta que las actividades del Programa ACCESOS-ASAP sean financiadas de conformidad con el presente Convenio;

POR LO TANTO:

Sección A

1. Los siguientes documentos en su conjunto conforman colectivamente este Convenio: el presente documento, la Descripción y las Disposiciones de ejecución del Programa ACCESOS-ASAP (Anexo 1) y el Cuadro de asignaciones (Anexo 2).
2. Se adjuntan al presente Convenio las *Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola* de fecha 29 de abril de 2009, en sus sucesivas versiones enmendadas, (las "Condiciones Generales") y cualquiera de las disposiciones en ellas contempladas serán aplicables al presente Convenio. A los efectos del presente Convenio, los términos definidos en las Condiciones Generales tendrán el significado en ellas indicado.
3. El Fondo proporcionará una Donación ASAP al Receptor (la "Financiación"), que el Receptor utilizará para ejecutar el Programa ACCESOS-ASAP de conformidad con los términos y condiciones del presente Convenio.

Sección B

1. El monto de la Donación ASAP es de 6 500 000 DEG (seis millones quinientos mil derechos especiales de giro).
2. Los fondos de la Financiación se depositarán en una cuenta designada en dólares de los Estados Unidos en el Banco Central de Bolivia. La cuenta designada será administrada por el el Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras.

Habrán Cuentas del Programa ACCESOS-ASAP, que serán abiertas por el Organismo Responsable del Programa en bancos comerciales bolivianos aceptables para el FIDA.

3. El primer día del ejercicio financiero aplicable será el 1º de enero de cada año.
4. El Organismo Responsable proporcionará financiación de contrapartida que incluye impuestos para el Programa ACCESOS-ASAP por un valor aproximado de 1 800 000 USD.

Sección C

1. El Organismo Responsable del Programa ACCESOS-ASAP será el Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras.
2. Se designa Parte adicional en el Programa ACCESOS-ASAP a la Unidad Ejecutora del Programa ACCESOS.
3. La Fecha de Terminación del Programa será el cuarto aniversario de la fecha de entrada en vigor del presente Convenio.

Sección D

El Fondo realizará la gestión administrativa de la Financiación y será responsable de la supervisión del Programa ACCESOS-ASAP.

Sección E

1. Se considera que son motivos adicionales para la suspensión del presente Convenio los siguientes:

- a) Que el Fondo haya constatado que los recursos de la Financiación no están siendo canalizados adecuadamente al grupo objetivo del Programa ACCESOS-ASAP.
- b) Que el derecho del Receptor de retirar recursos del Programa ACCESOS haya sido suspendido, cancelado o terminado en todo o en parte.

2. Se indican a continuación los representantes designados y las direcciones que han de utilizarse para cualquier intercambio de comunicaciones relacionadas con el presente Convenio:

Por el Receptor:

Ministro/a
Ministerio de Planificación del Desarrollo
Avenida Mariscal Santa Cruz No. 1092
Edificio Ex COMIBOL
La Paz, Bolivia

Fax No.: (591) 2312634

Por el Fondo:

Presidente
Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola
Via Paolo di Dono 44
00142 Roma, Italia

Fax No.: + 39 06504 3463

El presente Convenio, se ha preparado en idioma (español) en seis (6) copias originales, tres (3) de las cuales son para el Fondo y las otras tres (3) para el Receptor.

ESTADO PLURINACIONAL DE BOLIVIA

Representante autorizado

Fecha: _____

FONDO INTERNACIONAL DE
DESARROLLO AGRÍCOLA

Kanayo F. Nwanze
Presidente

Fecha: _____

Anexo 1

Descripción del Programa ACCESOS-ASAP y disposiciones de ejecución

I. Descripción del Programa ACCESOS-ASAP

1. *Objetivo.* El objetivo del Programa ACCESOS-ASAP es aumentar la capacidad de adaptación de las familias participantes a los efectos del cambio climático (CC). Una mayor adaptación a los cambios del clima presentes y futuros se traducirá en una producción agropecuaria más segura que se reflejará en un mayor ingreso y consumo de las familias beneficiarias. Este objetivo contribuye y complementa al objetivo del Programa ACCESOS.

2. *Meta.* La meta del Programa ACCESOS-ASAP es mejorar el nivel de vida de la Población-objetivo impulsando el desarrollo de iniciativas productivas y empresas viables a nivel comunitario y mancomunado para fortalecer la seguridad alimentaria y mejorar sus ingresos.

3. *Área de Programa ACCESOS-ASAP y población-objetivo.* El área de implementación del Programa ACCESOS-ASAP estará integrada por quince (15) municipios de tres departamentos: Chuquisaca (10 municipios), Potosí (4 municipios) y Tarija (1 municipio) que coincide con el bloque Valles Interandinos Orientales y Altiplano sur del Programa ACCESOS.

Las características territoriales de los 15 municipios y la dificultad en el acceso a recursos permiten autofocalizar a dos grupos básicos con menores posibilidades de movilidad social: pequeños productores que viven en territorios cuyas condiciones climáticas – sequías e inundaciones – les obligan de manera cíclica a reiniciar desde cero las bases de su economía, y asalariados agropecuarios sin acceso seguro a la tierra ni a seguridad laboral (“Población-objetivo”).

4. *Componentes.* El Programa ACCESOS-ASAP financiará acciones de adaptación al CC mediante dos componentes que aunque independientes del Programa ACCESOS, están estrechamente relacionadas con el componente 1 del mismo cuyo enfoque es el manejo de recursos naturales, inversión en activos y emprendimientos

Componente 1: Desarrollo de capacidades para la adaptación comunitaria.

El objetivo de este componente es fortalecer la resiliencia comunitaria a través de una mayor concientización y un mayor desarrollo de capacidades de adaptación de las comunidades rurales al CC. A través de este componente se prevé promover: i) desarrollo y fortalecimiento de las capacidades humanas e institucionales de las comunidades beneficiarias con relación al CC; ii) apoyo al proceso de intercambio de conocimientos, experiencias y comportamientos relativos al CC entre las comunidades beneficiarias; iii) mayor sensibilización, información y comunicación sobre estrategias y acciones de adaptación al CC en la Población-objetivo; iv) documentación y diseminación de prácticas de adaptación para luego ser replicadas a nivel de comunidad a través de concursos; y v) integración de la adaptación en la planificación a nivel territorial como instrumento de gestión de riesgos. Asimismo, se desarrollará un proceso de gestión del conocimiento sistemático para facilitar el acceso y la posibilidad de compartir las lecciones aprendidas durante y después de la consecución del Programa ACCESOS-ASAP.

Las actividades principales de este componente incluyen: i) diagnóstico del estado de situación de los sistemas de información agroclimática y prácticas de reducción de riesgos de desastres y adaptación al CC; ii) actividades de geo-referencia e inclusión de información agroclimática en mapas parlantes a ser desarrollados bajo el Programa ACCESOS; iii) gestión de conocimiento de buenas prácticas y procesos para el fortalecimiento del equipo de técnicos y usuarios del Programa ACCESOS-ASAP; iv) actividades de comunicación para fortalecer las capacidades de

beneficiarios del Programa ACCESOS-ASAP y disseminar las buenas prácticas; y v) planificación de la adaptación al CC a nivel municipal a través de la preparación de planes de desarrollo municipal con enfoque en gestión de riesgos climáticos.

Componente 2: Gestión de riesgos climáticos. El objetivo de este componente es reducir el riesgo climático de las familias del grupo-objetivo y promover las necesidades de adaptación en apoyo a la toma de decisiones para las inversiones territoriales. Esto se realizará mediante una mejor identificación e implementación de actividades e inversiones de adaptación (por ejemplo, infraestructuras, equipamientos y mejoras agroforestales, entre otros). El principal resultado esperado es tener familias con menores pérdidas productivas como efecto del CC y mayores activos de adaptación al CC.

Las actividades principales de este componente incluirán: i) preparación de propuestas que serán presentadas para concursos bajo el Programa ACCESOS-ASAP; ii) implementación de los concursos; y iii) inversiones territoriales de adaptación al CC en el marco de los planes de desarrollo municipal. Los criterios de elegibilidad de los concursos, techos financieros, el procedimiento y criterios para la revisión y evaluación de las propuestas y especificaciones similares serán detallados en el Manual de Operaciones del Programa.

II. Disposiciones de ejecución

1. Organismo Responsable del Programa ACCESOS-ASAP

1.1. *Designación y funciones.* El Organismo Responsable del Programa ACCESOS-ASAP será el mismo que el establecido para el Programa ACCESOS, el Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras (MDRyT). El Organismo Responsable del Programa será el nexo con el FIDA y responsable directo de la ejecución global del Programa ACCESOS y del Programa ACCESOS ASAP. Sus funciones serán las mismas que las establecidas en el Convenio de Financiación del Programa ACCESOS.

2. Unidad Ejecutora de Programa.

2.1. *Designación, funciones.* La Unidad Ejecutora del Programa (UEP) constituida bajo el Programa ACCESOS asumirá asimismo las funciones de gerencia y ejecución directa del Programa ACCESOS-ASAP.

2.2. *Composición.* Para el Programa ACCESOS-ASAP, la UEP será complementada por un Responsable de recursos naturales y adaptación al cambio climático, dos especialistas en Adaptación a Riesgos Climáticos, un especialista en seguimiento, evaluación y gestión de conocimiento, un ingeniero civil, dos técnicos de proyectos en adaptación y riesgos climáticos, un asistente administrativo y tres choferes mensajeros. La contratación de este personal será realizada por el Organismo Responsable del Programa, siguiendo el mismo procedimiento competitivo establecido para el Programa ACCESOS. Asimismo, el reemplazo del personal del Programa ACCESOS-ASAP y la renovación de sus contratos, se harán siguiendo la metodología establecida para el Programa ACCESOS.

3. *Manual de Operaciones del Programa.* La UEP asegurará que el Manual de Operaciones del Programa ACCESOS incluya una adecuada coordinación de las actividades ejecutadas bajo el Programa ACCESOS-ASAP. Los criterios de elegibilidad de los concursos programados bajo el componente 1 del Programa ACCESOS-ASAP, así como los techos financieros y otros detalles específicos serán incluidos en el Manual de Operaciones del Programa ACCESOS.

Anexo 2

Cuadro de asignaciones

1. *Asignación de los recursos de la Financiación.* a) En el cuadro que figura a continuación se presentan las Categorías de Gastos Admisibles que se financiarán con cargo a la Donación ASAP y la asignación de los montos de la Financiación a cada Categoría, así como los porcentajes de los gastos correspondientes a los rubros que se financiarán en cada Categoría:

Categoría	Monto de la Donación ASAP asignado (expresado en DEG)	Porcentaje
I. Transferencias	1 670 000	100% sin impuestos y otras contribuciones
II. Capacitación	950 000	100% sin impuestos y otras contribuciones
III. Obras	1 640 000	100% sin impuestos y otras contribuciones
IV. Consultorías	820 000	100% sin impuestos
V. Equipos y materiales	180 000	100% sin impuestos
VI. Costos operativos	260 000	100% sin impuestos
VII. Salarios	330 000	100% de costos totales
Sin asignación	650 000	
TOTAL	6 500 000	

b) Los términos que se emplean en el cuadro *supra* se definen más abajo:

- I. *Transferencias.* El monto asignado a esta categoría se refiere a gastos para concursos bajo el Componente 2, Gestión de riesgos climáticos.
- II. *Capacitación.* Esta categoría incluye cursos de formación, talleres, giras, pasantías, y asistencia técnica para actividades asociadas con el Componente 1, Desarrollo de capacidades para la adaptación comunitaria y con el Componente 2, Gestión de riesgo climáticos.
- III. *Obras.* Incluye costos asociados con la promoción de infraestructura de adaptación al cambio climático.

- IV. *Consultorías.* El monto asignado a esta categoría se refiere a gastos para estudios, evaluaciones, sistema de seguimiento, mantenimiento de la página web y otras consultorías asociadas con el Componente 1, Desarrollo de capacidades para la adaptación comunitaria y con el Componente 2, Gestión de riesgos climáticos.
- V. *Equipos y materiales.* Esta asignación incluye costos para vehículos, muebles, cámaras filmadoras, equipo de computación, cámara fotográfica digitales, equipo de GPS, otros equipos, materiales y suministros para los componentes financiados con la Donación ASAP.
- VI. *Costos operativos.* Incluyen costos de mantenimiento y seguro para el personal, equipo y vehículos para los componentes financiados con la Donación ASAP.
- VII. *Salarios.* El monto asignado a dicha categoría se refiere a los salarios del personal indicado el párrafo 2.2 de la Sección II del Anexo I.

El término "Sin asignación" no es una categoría de desembolso y sirve para facilitar reasignaciones entre categorías de desembolso de conformidad con los procedimientos del FIDA

Marco Lógico

Componente 1: Desarrollo de capacidades para la adaptación comunitaria			
Sumario narrativo	Indicadores verificables	Fuentes de verificación	Supuestos/Riesgos
Resultado 1: Mayor inversión municipal en adaptación al cambio climático	Al final del Programa el valor de la inversión municipal en adaptación al cambio climático aumenta en un 30 %	Encuesta de Línea de Base, encuesta RIMS	Autoridades tradicionales y líderes comunitarios reconocen beneficios de la planificación participativa
Producto 1.1: Diagnósticos y lista de prácticas de adaptación al cambio climático	Al menos 15 diagnósticos de servicios climáticos y una lista de prácticas de adaptación elaborados	Informes de ejecución del Programa	Los gobiernos municipales en el área de incidencia de ACCESOS ASAP colaboran proactivamente
Producto 1.2: Mapas parlantes geo – referenciados con enfoque de gestión del riesgo climático	Al menos 74 mapas parlantes comunales geo - referenciadas y con inclusión de información de servicios climáticos son diseñados	El monitoreo participativo de las organizaciones comunitarias y grupos familiares	Voluntad política se mantiene y se traduce en decisiones de instrumentos de políticas, incluyendo el financiamiento
Producto 1.3: Personas capacitadas en gestión del riesgo climático y uso de información climático y que participan en giras de intercambio	Al menos 400 personas son capacitadas en gestión del riesgo climático		
Producto 1.4: Campañas de comunicación y difusión sobre cambio climático y adaptación implementadas	Al menos 4 campañas de comunicación sobre cambio climático y adaptación son diseñadas e implementadas		
Producto 1.5: Planes de desarrollo municipal con enfoque de gestión de riesgo climático desarrollados	Al menos 15 planes de desarrollo municipal incluyen enfoques de gestión de riesgos climáticos		

1

Componente 2: Gestión de riesgos climáticos			
Sumario narrativo	Indicadores verificables	Fuentes de verificación	Supuestos/Riesgos
Resultado 2.1: Familias participantes reducen pérdidas a causa del cambio climático y aumentan sus activos de adaptación al cambio climático	11,000 familias usuarias directas han recibido asistencia técnica y capacitación a través de concursos en prácticas de adaptación al cambio climático, reduciendo sus pérdidas y aumentando sus activos	Encuesta de Línea de Base, encuesta RIMS Informes de ejecución del Programa El monitoreo participativo de las organizaciones comunitarias y grupos familiares	Autoridades tradicionales y líderes comunitarios reconocen beneficios de la planificación participativa Los gobiernos municipales en el área de incidencia de ACCESOS-ASAP colaboran proactivamente Voluntad política se mantiene y se traduce en decisiones de instrumentos de políticas, incluyendo el financiamiento
Producto 2.1: Familias que implementan prácticas de adaptación al cambio climático	Al menos 11,000 familias usuarias directas han recibido asistencia técnica y capacitación a través de concursos en prácticas de adaptación al cambio climático		
Producto 2.2: Infraestructura de protección en microcuencas construida	Al menos 15 micro-cuencas son protegidas con infraestructuras construidas y gestionadas de forma resiliente al cambio climático		
Producto 2.3: Área productiva conservada o restaurada	Al menos 6,000 hectáreas a través de los concursos son conservadas o restauradas para aumentar la resiliencia y reducir el riesgo climático		